

## **NOTRE CLASSE DE BTS ELECTROTECHNIQUE HEBERGEE AU SEIN DE L'INSTITUT DES RESSOURCES INDUSTRIELLES A LYON**

10 Boulevard Edmond Michelet – 69008 LYON – 04 78 77 05 00

### **REFERENT HANDICAP DE L'ETABLISSEMENT**

Audrey GRAZIANO du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 18h et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

### **ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Rénovation du SAS accueil en 2020, intégrant une porte automatique au format pour personnes à mobilité réduite

Mise en place d'un ascenseur d'accès au self et gymnase

Modification de la banque d'accueil

### **EQUIPEMENTS ET/OU MATERIEL DEDIES**

Les aménagements et adaptations sont proposés en fonction de votre situation, de votre parcours de formation et de votre établissement. La liste déclinée ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

#### Aides humaines

- Points réguliers avec le référent handicap en lien avec les équipes pédagogiques
- Mise en place d'un appui d'interprète pendant les cours pour des apprentis malentendants (langage des signes)

#### Aides techniques

- Outils informatiques et logiciels adaptés pour multidys
- Adaptation des postes de travail (fauteuil avec ergonomie adaptée)
- Mise en place de supports pédagogiques adaptés pour multidys

#### Aménagements et adaptations du cursus

- Mise en place de modules méthodologie et organisation pour apprentis multidys

#### Aménagements et adaptations des modalités d'évaluation

- Prise en compte systématique lors de l'inscription à l'examen (15 à 20 apprentis par an)
- Adaptation des situations d'évaluations professionnelles

### **PROCEDURE D'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

RDV systématique avec le référent handicap avant l'entrée en formation : Prise en compte du handicap et identification des mesures d'accompagnement

Information sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap transmise à tous les candidats à l'apprentissage

### **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET SPECIFIQUE AU COURS DE LA FORMATION**

Les accompagnements liés à vos besoins spécifiques dans le cadre de votre parcours de formation sont définis avec vous par l'équipe plurielle mobilisée par le référent handicap de l'établissement.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et/ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Vous pouvez également, et sur demande auprès du médecin référent, bénéficier d'aménagements aux épreuves d'examens ou de concours.

